

Dossier suivi par  
Anaïs Couderc  
Tél. : + 33 5 61 55 74 51  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)

## Décision n° 2022-JMB-036

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels enseignants d'éducation physique et sportive au conseil du Pôle sport – scrutin du 1<sup>er</sup> mars 2022

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.714-1 et suivants et D. 714-41 à D. 714-53 du Code de l'éducation ;  
**Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
**Vu** les statuts du Pôle sport ;  
**Vu** l'arrêté n° 2018-JPV-524 du président Jean-Pierre VINEL proclamant les résultats du scrutin renouvelant les représentants des personnels au conseil du Pôle sport ;  
**Vu** la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
**Vu** l'arrêté n° 2022-JMB-009 portant organisation de l'élection ;  
**Vu** l'arrêté n° 2022-JMB-025 portant report de l'élection pour les personnels enseignants d'éducation physique et sportive ;  
**Vu** l'arrêté n° 2022-JMB-033 portant recevabilité des candidatures ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil du Pôle sport, les personnes dont les noms suivent :

### Collège des personnels enseignants d'éducation physique et sportive

#### ENSEIGNANTS POLE SPORT :

1. Laetitia ROUX
2. Olivier CRIVELLARO
3. Pierre RIZO
4. Claude GUYOMARCH

### Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.



Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par  
Anaïs Couderc  
Tél. : + 33 5 61 55 74 51  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, au Pôle sport, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 4 mars 2022,

Le Président,



Jean-Marc BROTO



## PROCES-VERBAL de DEPOUILLEMENT

Bureau de vote : POLE SPORT

Thématique : ELECTION DES PERSONNELS AU CONSEIL DU POLE SPORT

Collège : ENSEIGNANTS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Siège(s) à pouvoir : 4

Jour de scrutin : Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022

Nous, membres du bureau de vote, salle de réunion du Pôle Sport,

MME. MARTIN – LACROIX VALERIE Président(e)

MME. MOUSSAOUI SAMIRA Assesseur(e)

MME. ANDRE MANON Assesseur(e)

Le Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, à 17 heures 15, avons procédé aux opérations de dépouillement et constaté les résultats ci-après pour le bureau de vote.

Nombre d'électeurs inscrits (cf. liste électorale+ ajouts effectués) : ... 10 .....

Nombre de votants (émargements) (V) : ... 7 .....

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (E) : ... 7 .....

Nombre de bulletins blancs ou nuls (N) : ... 0 .....

Nombre d'enveloppes vides (Ev) : ... 0 .....

Nombre de suffrages exprimés [SE=V- (N+Ev)] : ... 7 .....